

Affaire classée sans suite pour la syndicaliste co-présidente des JA de Condom et Valence

Il manquait tout simplement des preuves des dégradations



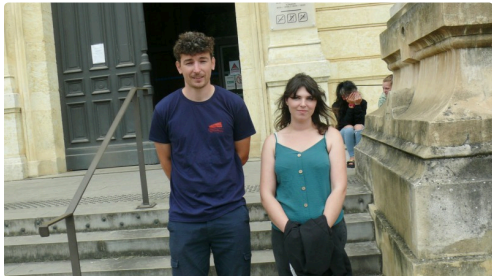
Affaire classée sans suite pour la syndicaliste co-présidente des JA de Condom et Valence



Ce jeudi matin 4 juillet se tenait devant le tribunal un comité de soutien composé de Jeunes Agriculteurs, d'une délégation de représentants de la Chambre d'agriculture et de nombreux agriculteurs et agricultrices. Il s'agissait d'être auprès d'**Amina Fenni**, co-présidente des JA des cantons de Condom et Valence-sur-Baïse, convoquée au tribunal pour des faits de dégradations lors d'une manifestation fin février à Condom.

Une manifestation d'envergure qui se déroula devant l'immeuble des impôts de la sous-préfecture où furent déversés divers déchets agricoles et apposé un tag. Lors de cette soirée furent aussi visés la MSA, le Crédit Agricole, les parkings de supermarchés. Des opérations qui se déroulèrent sans les moindres débordements.

Sauf que les Impôts ont porté plainte contre Amina Fenni à titre personnel et non comme responsable syndicale du déroulement de la manifestation. Convoquée par le parquet dans le cadre d'un simple rappel à la loi, cela impliquait une reconnaissance de sa culpabilité. « Sauf que par manque de preuves, l'affaire est classée sans suite », résume l'avocate Me Faivre. Pour sa part Amina Fenni se dit « bien soulagée mais qu'il ne faut pas oublier pourquoi cette manifestation a eu lieu parce que notre combat n'est pas terminé ».



P1840890.JPG